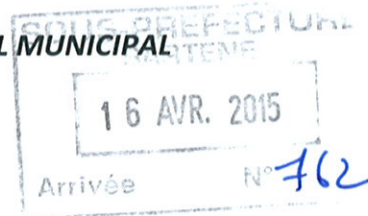


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 7/2015

Séance du 10 avril 2015



OBJET : AMENAGEMENT DE LA ZONE CUISINE ET DE LA ZONE BAR DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT.

Nombre de membres : 10
Afférents au conseil : 10
En exercice : 10

Date de la convocation : 03/04/2015
Date d'affichage : 03/04/2015
Ayant délibéré : 9
Votés Contre : 0
Votés Pour : 9
Abstentions:0

L'an deux mil quinze, le dix avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame DURAND Isabelle épouse OBENNAUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. MANTESE Jean-François
M. POLI Jean-Baptiste	Etait absent
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	M. POLI Pierre-Antoine
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	
M. MARTINO Enzo	

- **Considérant** que les travaux de la nouvelle salle polyvalente sont achevés.
- **Considérant** la nécessité de procéder à l'aménagement de la zone cuisine et de la zone bar.
- **Vu** le devis de l'entreprise MATEQUIP.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise MATEQUIP spécialisée dans la fourniture et la pose de matériel pour les collectivités.

Monsieur le Maire précise l'aménagement tel qu'il est prévu permettra l'organisation de manifestations (fête patronale, colloques, mariages, soirées).

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité.

Le montant hors taxe des équipements fournis et posés s'élève à 12 491 €.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	65 %	8 119,15 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	35 %	4 3741, 85 €
	TVA 20 %	2 498,20 €
		<hr/>
		6 870,05 €
TOTAL T.T.C.		14 489,20 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation nécessaire à l'attribution du marché et à signer au nom de la Commune le marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 14 avril 2015

Le Maire
Jean-Luc MILLO

